

**HUBERDEAU**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

**AVIS PUBLIC**

**PROJET DE RÈGLEMENT 386-26**

**RÈGLEMENT 386-26 EDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS -ES MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

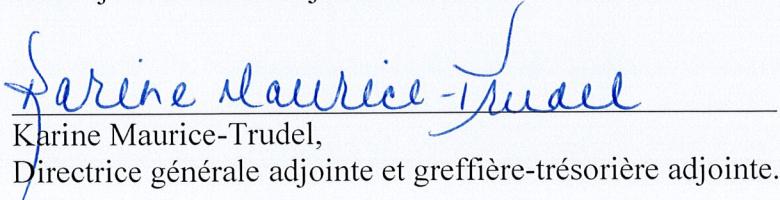
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Karine Maurice-Trudel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Huberdeau à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 20 janvier 2026, le projet de règlement n° 386-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

QUE l'adoption du règlement n° 386-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 17 février 2026 à 19h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau (Salle Louis Laurier);

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité : [www.huberdeau.ca](http://www.huberdeau.ca), ou au 101, rue du Pont Huberdeau (2<sup>e</sup> étage) durant les heures du bureau.

DONNÉ À HUBERDEAU,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

  
\_\_\_\_\_  
Karine Maurice-Trudel,  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.